

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
82 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUE-DENUNÇQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles **VENGT-QUATRE HEURES** avant les journaux de Paris.

Lyon, le 1^{er} octobre 1847.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU RHÔNE. — ENFANTS TROUVÉS.
(2^e Article.)

Nous avons dit combien notre administration se préoccupait peu de la question si importante des enfants trouvés, comment, par le système de la suppression des tours, elle provoquait à l'infanticide et à l'avortement. Au moment même où nous indiquions ces tristes résultats, on pouvait lire dans les colonnes de nos journaux un crime de plus commis sur un nouveau-né. Ce crime n'eût pas eu lieu si le tour n'avait pas été fermé au désespoir extrême d'une mère. Le maintien du système actuel est une violation de la loi de 1811, une violation des lois les plus saintes de l'humanité, une grave responsabilité pour les hommes qui, chargés de veiller sur des existences humaines, ne font qu'ajouter à la honte des mères la mort des enfants.

Une autre question non moins sérieuse qui devait se présenter à l'examen de notre conseil-général, c'était celle de l'éducation et de l'avenir des enfants recueillis à l'hospice. Que deviennent ces enfants à l'âge où leurs mains ne peuvent plus rester inutiles, où leur esprit a besoin de s'appliquer à un travail qui remplacera pour eux la charité publique? Ils sont livrés au caprice, au hasard, à aux premiers venus qui les réclament pour exploiter une existence qui, n'ayant aucun lien social, semble appartenir à tout le monde. Les uns sont pris par les ateliers où leur apprentissage se prolonge jusqu'à l'épuisement de leurs forces et de leur vie; les autres sont livrés aux travaux des champs, vivent autour des bêtes, perdent tout sentiment d'affection dans l'isolement auquel ils sont condamnés, s'abrutissent dans un travail matériel qui leur fournit à peine les satisfactions indispensables à la vie, et les assujétit à une condition de domesticité de laquelle ils ne se relèveront jamais, car ils ne peuvent pas même acquérir en travaillant les premiers instruments d'un travail libre et indépendant.

Voilà cependant le seul avenir qu'avec le système actuel de nos administrations dites de charité, on prépare à toutes ces créatures. Et encore savez-vous ce qui arrive? Les hospices, qui croient avoir tout fait lorsqu'ils se sont ainsi débarrassés d'un enfant, sont obligés souvent de le reprendre, lorsque la mauvaise saison, le froid, la misère chassent des campagnes les ouvriers dont le travail ne suffit plus à la nourriture. C'est ce qui a lieu cette année à notre hospice de la Charité. Il renferme en ce moment 213 enfants de 8 à 14 ans, sur lesquels 45 malades; il en reste ainsi 170 sans occupation. Chacun de ces enfants coûte annuellement 428 fr. à l'hospice. Ces faits ont été présentés au conseil-général. Que répondent les administrateurs de la Charité? Tout en reconnaissant que, réunis ainsi dans un hospice où ils ne font qu'ajouter aux dépenses sans rien produire, ces enfants se livrent à des habitudes trop volontaires, altèrent leur santé, compromettent leur avenir, les administrateurs considèrent cette situation comme transitoire, et attribuent cette année l'élévation de ce chiffre à la cherté du pain. Le conseil-général s'est contenté de ces explications, qui ne sont que la négation de toute bonne organisation pour l'éducation et l'avenir des enfants trouvés.

L'hospice de la Charité se trouve donc aujourd'hui encombré par la présence de tous ces enfants. Ce sont des excès de dépense pour lui. Afin de conjurer la situation, il fait des vœux pour que le nombre de ces enfants se réduise. Remarquez bien qu'il n'espère pas s'en débarrasser entièrement. Tous ces vœux sont impuissants; ils ne feront pas que les saisons soient toujours productives; ils n'empêcheront pas le retour de l'hiver, pendant lequel, les travaux de la campagne cessant, les cultivateurs ne veulent plus entretenir des ouvriers. Et puis, l'agriculture est dans un tel état de malaise et d'épuisement, qu'elle n'assure plus l'existence de personne. Les ateliers, d'un autre côté, diminuent chaque jour le nombre de leurs métiers à mesure même que la population augmente. Les crises commerciales se répètent à chaque saison. A ces moments l'hospice doit s'ouvrir, car, ailleurs, il n'y a plus de pain pour l'enfant abandonné.

Mais supposons que les ateliers et les travaux de la campagne aient absorbé toutes ces existences, et que l'hospice n'ait plus aucune charge à supporter. Qu'arrive-t-il de ces enfants? Dans l'atelier, leur éducation est vicieuse; à la campagne, ils tombent dans l'abrutissement. Ceux qui les emploient ne veulent rien de leur âme, ils exploitent leurs corps. Ces enfants abandonnés, qui ne connaissent aucun des sentiments affectueux de la famille, qui ne sont retenus par aucun lien d'amour ou de fraternité, et qui ne doivent rien à la société qui les délaisse ainsi, quelle force, quelle puissance pourra les diriger dans la bonne voie? Le travail? Mais il est improductif, insuffisant. Sans avances, l'ouvrier est condamné à la misère. Ils briseront donc avec le travail. Il ne leur restera plus que la vie de paresse, la vie d'insubordination et de révolte contre la société.

Qu'ils s'abandonnent au travail, et la mortalité se multiplie pour eux. Consultez les statistiques : la plupart de ces enfants n'ont pas encore terminé leur apprentissage, qu'ils reviennent à l'hospice, non plus pour demander du pain pour leur faim, mais des remèdes pour leur maladie. Nous n'inventons rien. Nous avons vu un grand nombre de ces enfants entrer à l'Hôtel-Dieu, épuisés par le travail et la faim, abrutis par le vice et la misère.

Si les administrateurs de nos hôpitaux étaient réellement dignes par le cœur et l'esprit de la haute mission qui leur est confiée, ils entendraient autrement l'éducation et l'avenir de ces enfants. Dans une société qui ne vit que par les rapports, les relations que les hommes ont entre eux, ils leur créeraient une famille, leur donneraient l'instruction et la moralité; ils éveilleraient dans leurs cœurs, par le sentiment du bienfait, le sentiment de la reconnaissance, et tous les parias de la civilisation deviendraient des citoyens honnêtes et utiles.

Le système actuel est donc à changer. L'administration de nos hôpitaux possède tout un vaste territoire. Elle a des fermes, elle peut en créer. Elle pourrait, si elle le voulait, établir une colonie agricole dirigée par elle. Elle emploierait à son exploitation tous ces enfants; dont les bras ne seraient jamais inutiles, et qui trouveraient là un travail honnête limité à leurs forces, un travail qui tournerait à leur bénéfice, et, plus tard, à celui des hospices, qui n'auraient plus ainsi à regretter les dépenses

qu'ils font vainement aujourd'hui. Au travail serait mêlée l'instruction de l'intelligence et celle du cœur. C'est tout un système nouveau, que des hommes de charité et d'avenir peuvent seuls établir.

Nous parlons des devoirs des administrations particulières; nous devrions peut-être rechercher plus haut la cause du mal. Si le pouvoir, qui peut quand il veut, se préoccupait un jour du sort des enfants trouvés, à qui il demande les mêmes sacrifices, les mêmes impôts qu'à ceux qui vivent des lois du privilège, il aurait un moyen puissant de leur créer une vie nouvelle. Nous avons en Afrique des terres incultes, les bras manquent à notre colonie; qu'il organise des institutions agricoles, qu'il fasse une part favorable à l'ouvrier, et tous les enfants qui n'ont d'autre famille que leur patrie, et qui la trouveront en Afrique comme en France, travailleront à notre colonisation, défricheront les terres incultes, seront soldats et colons, et, après l'avoir cultivée et défendue, se reposeront sur cette terre comme sur le sein de leur mère.

Affaires d'Italie.

On écrit de Rome, le 28 septembre, au *Sémaphore* de Marseille : « Il n'est plus question, comme ces jours derniers, de la retraite de S. E. le cardinal secrétaire d'état. Les instances des amis de l'ordre, et le patriotisme dont le colonel Ferretti a donné tant de preuves, ont prévalu sur les considérations personnelles, et le cardinal nous reste à la tête des affaires, à la satisfaction générale. C'est l'homme de la situation. La tâche est difficile, il faut l'avouer; mais il possède la confiance du peuple, et, avec un auxiliaire aussi puissant, tout gouvernement peut marcher. Le cardinal Ferretti joint au dévouement pour Pie IX et pour le système adopté beaucoup de loyauté et de franchise, et une énergie si nécessaire aujourd'hui pour la direction des affaires. Il vient d'en donner une preuve en punissant des arrêts forcés le prince de Canino, Charles Bonaparte. Cet ordre a été exécuté par la garde nationale, dont le prince fait partie, et à la réquisition du gouverneur de Rome. »

— On écrit de diverses parties du royaume Lombardo-Vénitien : PONTBA, 2 septembre. — Nous voyons passer de ce côté des fantassins et de la cavalerie se dirigeant vers le Pô. On attend demain deux bataillons de Croates. L'autre soir, ces soldats de passage maltraitèrent quelques paisibles citoyens. Un autre fut écrasé par la cavalerie. Le vice-roi a eu divers entretiens à Udine, ensuite à Stra, pendant plusieurs jours, avec MM. Filquemont, Radetsky et Palfy. (Speranza.)

UDINE. — Nous avons vu passer ces jours-ci quelques régiments de Croates se dirigeant sur Vérone. Les officiers déclaraient publiquement au café qu'on avait l'intention de les faire marcher contre le pape, mais qu'ils ne se battaient jamais, et, pour le prouver, ils portèrent immédiatement un toast à Pie IX.

VÉRONE. — Au moment où je vous écris, il est arrivé ici une troupe d'environ quinze mille Croates, et on en attend un grand nombre sous peu. (Patria.)

— On écrit de Naples, 25 septembre, au *Nouvelliste* de Marseille : « Dans ma lettre du 23, je vous disais que l'insurrection faisait toujours des progrès; mais à présent je puis vous assurer que, surtout dans la Pouille, elle prend un aspect très sérieux. Le gouvernement, qui jusqu'ici ne voulait pas se montrer alarmé, est à présent plongé dans une crainte indicible; l'espionnage n'a plus de limites; les personnes du rang le plus élevé sont en butte aux défiances du gouvernement, qui suspecte même ses employés. » A Messine, on a arrêté M. Grano, un des personnages les plus

FEUILLETON DU CENSEUR. — 2 OCTOBRE 1847.

SOUVENIRS D'UN MÉDECIN.

LE TESTAMENT DU BOULANGER.

(Voir le numéro d'avant-hier.)

Toutes les rares prévenances de M^{lle} Félicité, tous les soins qu'elle donnait auparavant à son maître dans ses quelques bons moments, elle les reportait maintenant sur Pierre. Elle innovait même en ce genre pour lui. Pierre en était comblé. Il avait fallu qu'il s'installât au lieu et place du patron : on lui avait adjugé le vieux fauteuil, passé à son chevet le second oeilier, décerné le verre de cristal coulé tombant en relief l'empereur peint. Pierre était passé maître; les pratiques ne connaissaient plus que lui. A peine, quand le véritable propriétaire s'avisait par hasard de vouloir prendre sa place légale au comptoir, à peine lui permettait-on de s'asseoir à l'extrémité du banc de velours d'Utrecht. Recettes et dépenses, tout se faisait par les mains de Pierre, sous la conduite de M^{lle} Félicité.

Et Dieu sait ce qui en résultait pour les intérêts du patron ! Je n'aime pas à supposer aux gens de mauvaises pensées, mais je ne puis faire l'effort de croire que, lorsque tout se trouvait si bien à la disposition de ces quatre mains crochues, il n'y soit resté quelque chose. Pierre et M^{lle} Félicité avaient désormais des intérêts communs, danger le plus inexorable qui pût atteindre le maître boulanger.

Ce brave homme cependant, malheureux dans son intérieur, et trop faible pour y reprendre ses droits, s'abrutissait de plus en plus à boire. Sa santé se dégradait, et il en vint enfin à tomber sérieusement malade. L'épidémie qui avait frappé son mitron venait de le gagner à son tour, après en avoir fait succomber tant d'autres. Un peu plus, cependant, il y échappait, car il fut, je crois, à Paris, la dernière victime du choléra.

Dès les premiers symptômes, M^{lle} Félicité et Pierre tirent un grand conseil. Il s'agissait de s'entendre sur ce cas grave. On s'entendit donc. On s'exposa, sans arrière-pensée, sa situation mutuelle; on calcula tout son avoir. Celui de M^{lle} Félicité montait haut; les économies de Pierre étaient fort raisonnables. Le boulanger ne pouvait faire autrement que de laisser quelque chose à sa gouvernante. On pourrait peut-être voir à acheter le fonds.

Le malade fut soigné tant bien que mal. Il mourut, et il faut dire que tous les soins du monde n'auraient pu le sauver. Il avait été frappé trop profondément, et il était usé jusqu'à la ficelle.

Il mourut donc, et les deux futurs époux se concertèrent une dernière

fois. Leur résolution fut arrêtée; ils se disposèrent à faire les premières démarches pour l'acquisition du fonds.

Un événement heureux vint leur tirer d'affaire.

Le digne boulanger, à peu près sans famille, avait fait de M^{lle} Félicité sa légataire universelle.

II.

Pierre Jouvencel épousa M^{lle} Félicité, et Jean Jouvencel vint à la noce. Il était devenu un peu plus raisonnable, plus homme, et il travaillait assidûment de son métier de maçon.

Il dina une fois ou deux chez son frère; mais M^{me} Jouvencel lui fit froide mine à la troisième fois, et il ne revint plus. Pierre ne s'en inquiéta pas davantage.

Pierre avait fait un grand pas; mais, pour lui, tout n'était pas fini encore. Son fonds était discrédité, mal achalandé. Avec une année de plus, l'ancien propriétaire s'y fût tout-à-fait ruiné. Il s'agissait de refaire la maison.

Pierre commença par faire exécuter dans la boutique quelques réparations urgentes. Les peintres se mirent à la besogne : on enleva le treillage ventre qui garnissait encore à cette époque presque toutes les devantures des boulangeries, et on le remplaça par une montre d'une élégante propreté.

En même temps, M. Pierre Jouvencel s'occupait activement de réformer et d'augmenter sa clientèle. Il donna tous ses soins à ses fournitures, s'appliquant à livrer le pain le plus blanc, le mieux cuit, le plus justement pesé, allant même, pour mieux assurer son débit, jusqu'à sacrifier tous les premiers bénéfices à la perfection de sa marchandise. Il était toute la nuit au pétrin et au four, et le jour à son comptoir, affable avec les bonnes pratiques, dur aux mauvaises, et s'avisant bien avant de faire crédit. Il obtint de M^{me} Jouvencel qu'elle s'occupât un peu plus de sa toilette. M^{me} Jouvencel consentit à arborer le bonnet à rubans et à porter des mouchoirs de cou. Elle s'efforça aussi de prendre à son comptoir un ton moins revêché, de mettre un peu d'eau dans son vinaigre.

Mais elle se rattrapait sur son mari, car il lui fallait à toute force tarabuster, persécuter quelqu'un. Elle avait un trop plein de fiel, une sorte de malice qui ne pouvait se passer d'aliment. On disait qu'elle avait fait mourir de chagrin son ancien maître; elle y était bien sans doute pour quelque chose, et, lorsque Pierre l'épousa, on le plaignit.

Mais aussi ce que Pierre avait de plus remarquable, c'était une formidable patience. Il en eut besoin avec sa terrible moitié, et il souffrit, car il aimait sa tranquillité. Quand il eut bien constaté que toute sa force d'homme échoirait toujours contre le naturel indomptable de sa femme, il prit le parti de se tenir coi, de ne jamais répondre et d'agir à sa guise. Il opposa à toute cette fougue la simple force de l'inertie. Mais il ne fut pas heureux. La nature la plus épaisse, le cœur le plus insensible ressentent parfois cet impérieux besoin d'épanchement qui fait vivre seul les âmes

tendres. Pierre Jouvencel ne s'expliqua pas bien comment il se faisait que toute sympathie fût à tout jamais impossible entre lui et l'indécrottable femelle.

D'ailleurs, je n'ai pas besoin de vous dire qu'en aucun temps Pierre n'avait pu songer à aimer sa femme. Il est des choses qu'il serait injuste de demander, même à un fort de la halle, Beauceron. M^{lle} Félicité, de son côté, était une de ces créatures incomplètes et horribles comme les phénomènes et tout ce qui est exception, chez lesquelles l'entiment est châté, et qui peuvent attendre en vain toute la vie la noblesse de leur cœur. Pierre en était, à bien peu près, là; mais il valait encore un peu mieux qu'elle. Ils n'avaient tous deux, en se mariant, prétendu faire qu'une affaire; c'était un mariage de convenance, et toute incompatibilité d'humeur n'empêchait pas la boulangerie de bien marcher, la clientèle de s'accroître et la caisse de s'emplir.

Elle s'emplit si bien, qu'au bout de quatre années, les époux Jouvencel achetèrent la maison même où ils demeuraient. C'était là, au reste, une belle acquisition : deux corps de bâtiments bien bâtis, vastes et de bon rapport.

Pierre paya partie en écus, le reste à terme. Mais les engagements qu'il prit n'étaient pas au-dessus de ses forces, et il n'était pas homme à faire des imprudences en ce genre plus qu'en aucun autre.

Et voilà maître Pierre, qui portait des sacs à la journée il y a tantôt quatre ans, voilà maître Pierre propriétaire ! Il faut bien dire que M^{me} Jouvencel lui fit, d'un côté, payer la maison plus cher qu'elle ne valait, par les cris qu'elle poussa à cette occasion, ses disputes et ses aigreurs. Or, notez que ladite dame Jouvencel, en dépit de tout ce qu'elle put dire, était au fond tout-à-fait du même avis que son mari, et qu'elle convoitait la maison au moins aussi ardemment que lui.

Pierre laissa, selon sa coutume, passer l'orage.

M^{me} Jouvencel, à toutes ces améliorations de position, faisait ses efforts pour mettre sa tenue au niveau de sa fortune; elle avait je ne sais quoi de plus émondé, de mieux lavé. Ce n'était pas tout-à-fait de la coquetterie, mais c'était presque de la propreté. Il faut bien faire quelque chose pour le monde ! Elle adopta, lors de l'acquisition de l'immeuble, une robe de taffetas puce, qui, avec le tablier noir et le bonnet à rubans pistache, lui conféra une sorte d'apparence tout-à-fait vénérable. En même temps, elle serrait la bride à ses anciennes allures, tâchant à la bouche en cœur, et mettant des sourdines aux trompettes de son organe.

L'avenir grandissait avec le présent. Il y avait déjà bien des projets conçus, racontés et discutés le soir, sous la couverture. Pierre pensait à son pays, où il serait si flatteur pour lui de revenir gros bonnet, et de se faire appeler monsieur. Sa pensée faisait déjà prix de certain coin de terre confit dans ses souvenirs; il achetait encore une métairie, le pré d'à côté. La femme Jouvencel, qui n'avait pas de pays, — elle n'avait connu pour tous

respectables de la ville par sa naissance et par ses talents. A Melazzo, on a arrêté aussi M. Dominique Pirano, qui est un des plus riches propriétaires de la contrée.

» Les voisins du château-Saint-Elme assurent que ces jours passés on a entendu des fusillades, ce qui fait croire que des exécutions ont eu lieu dans cette forteresse.

» Je vous ai promis de vous dire les choses telles qu'elles étaient. Après vous avoir dévoilé le mal que le gouvernement a fait, il faut donc vous parler aussi des premiers pas que celui-ci commence à faire dans la voie du bien.

» Le général Statella, à qui, comme je vous l'ai dit, on avait confié le commandement de toutes les troupes envoyées en Calabre, vient de représenter au roi de Naples que, dans tous les endroits où il a passé, il a trouvé le peuple dévoué à Sa Majesté, mais très irrité contre les abus qui venaient de toutes les autorités en général et en particulier de la gendarmerie. Il a aussi dénoncé à la justice du roi M. Salzano, un des officiers supérieurs de la gendarmerie, qui, dans tous les événements des Deux-Siciles, s'est abandonné à son caractère cruel.

» On ne peut pas douter, après ce rapport écrit par un officier qui a toujours donné des preuves de son attachement au gouvernement, que celui-ci n'accorde les concessions qu'il a jusqu'à ce jour refusées à la voix de son peuple. En effet, Salzano a été révoqué de ses fonctions de commandant de la gendarmerie, et il va passer en jugement.

» Le roi, par une dépêche télégraphique, a suspendu l'exécution de plusieurs de ceux qui étaient tombés au pouvoir des troupes royales, et il a révoqué l'institution des cours martiales.

» Je vous ai déjà annoncé que le roi travaillait toujours avec le ministre Pietracatella. On croit que des réformes utiles au pays sont l'objet de ces travaux, et tout ce que je viens de vous dire semble me confirmer dans cette idée. Je serai certainement le premier qui glorifierai le roi de Naples lorsqu'il changera de système, comme j'ai été le premier à le blâmer lorsqu'il s'est abandonné à ses perfides conseillers, qui, je l'espère bien, seront bientôt remplacés par des hommes intelligents et amis du progrès.

Paris, le 29 septembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le système se plaît à multiplier les défis qu'il porte à la France. Nous ne reviendrons pas sur la nomination de M. le duc d'Aumale aux fonctions de gouverneur-général de l'Algérie. Le jeune prince est parti pour se rendre à son poste, et les événements ne viendront que trop tôt justifier les critiques que son élévation à des fonctions si importantes et si difficiles a provoquées de la part de la presse indépendante.

L'affaire du gouvernement-général de l'Algérie passant des mains d'un homme chez lequel son âge permettait au moins de supposer quelque expérience des affaires militaires et des choses administratives dans celles d'un jeune homme qui, en Algérie, a donné au général Bedeau bien des fautes à réparer, cette affaire, disons-nous, a été suivie de l'avènement de M. Guizot à la présidence du conseil. Comme si la branche cadette, à l'imitation de la branche aînée, voulait absolument avoir son Polignac, il a fallu qu'on confiât le premier poste de l'Etat à un homme que les plus sincères amis de l'établissement de juillet considéraient comme l'instrument le plus dangereux qui pût être mis au service d'une politique. La France, émue de toutes les révélations qui sont venues coup sur coup effrayer les consciences honnêtes, demandait qu'on ne persistât pas plus longtemps dans la voie qui avait abouti à tant de scandales, et, pour répondre à un cri presque unanime de l'opinion, on a élevé plus haut encore qu'il ne l'était le ministre qui avait excusé ou couvert de son indulgence ces actes d'improbité et d'escroquerie dénoncés avec tant d'insistance par la tribune et par la presse.

Enfin, comme si cela ne suffisait pas encore, il a fallu braver de nouveau le sentiment public en créant pour M. le maréchal Soult, c'est-à-dire pour l'homme qui pendant sept années a couvert de la gloire de son nom toutes les faiblesses, toutes les fautes du cabinet, une dignité qui existait au temps de la vieille monarchie, et dont le rétablissement sans le concours des chambres est une violation de la loi sur l'état-major de l'armée. M. le maréchal Soult a été le président du ministère du 29 octobre ; le récompenser comme on vient de le faire, et pousser la bienveillance à son égard jusqu'à violer, pour donner satisfaction à cet amour-propre de vieillard, l'une des lois les plus importantes du pays, n'est-ce pas proclamer qu'on ne regrette rien de ce qu'on a fait, qu'on n'a rien à rétracter, rien à désavouer, rien à réparer, et que, si les sept années qui viennent de s'écouler étaient à recommencer, on n'agirait pas autrement qu'on a agi ?

Voilà le cas que l'on fait des protestations du pays. A tous ses

parents que l'hôpital des Enfants-Trouvés, — s'associait à ces rêves agréables, qui, néanmoins, lui fournissaient matière à des querelles interminables. Pourvu que son argent fût bien placé et qu'elle pût disputer, le reste lui était égal.

Mais tout cela était trop beau. Pierre Jouvencel avait à peine payé la dernière échéance qui le mettait en légitime possession de sa maison qu'il fut atteint d'une phthisie pulmonaire, et le mal fit chez lui les plus rapides progrès. La phthisie, qui se manifeste d'ordinaire par des symptômes sourds, était tombée sur lui comme une trombe ; les deux poumons étaient pris, et tout croulait à la fois.

On m'appela : j'étais voisin des Jouvencel. Je dus me prononcer sans hésitation, et je forçai le boulanger à ne plus s'occuper d'un métier qui l'eût tué en un mois. Aucune nouvelle n'eût pu provoquer chez ces gens pareille désolation ; la femme Jouvencel surtout se lamentait sur la perte de tout ce qu'ils n'allaient plus gagner. Leurs affaires étaient en si bonne voie ! ils avaient si bien relevé leur fonds ! Peu s'en fallut qu'elle ne me cherchât noise et qu'elle ne voulût m'apprendre non état, combattant mes diagnostics, hochant ironiquement la tête à mes paroles d'alarme. Elle eût mieux aimé crever à la tâche, elle et son mari, que de renoncer à un malheureux écu de cinq francs. Je crus même m'apercevoir que mes ordres étaient enfreints, et que le mari, forcé sans doute par les obsessions de sa femme, n'avait pas tout-à-fait abandonné ses occupations.

Je déclarai très fermement alors que, si l'on ne se conformait pas rigoureusement à mes prescriptions, je cesserais mes visites, ne tenant pas du tout à enterrer un malade de plus avant son heure.

On eut peur. Pierre, qui avait en moi beaucoup de confiance, ne demandait pas mieux que de se résigner. Il fallut, bon gré mal gré, que sa femme en fit autant.

Le fonds fut vendu.

Quoique l'état de Pierre Jouvencel fût assurément fort grave, le régime auquel je l'avais soumis ne l'assujettissait pas trop. Il se levait, pouvait s'occuper de ses affaires et donner un coup d'œil à la gestion de son suocesseur.

Je descendais un jour de chez lui, lorsque je fus arrêté par la portière, qui me pria de monter voir un malade qui demeurait dans la maison.

— C'est un bien brave homme, Monsieur, me dit cette femme ; mais c'est pauvre comme Job. Il est soigné par le médecin du bureau de bienfaisance ; malheureusement, ces messieurs ont beaucoup de monde à voir, et celui-là ne peut venir que tous les deux jours. Il a fait sa visite hier, et ce matin le bonhomme de là-haut a eu une crise. On a été chercher le médecin, qui n'était pas chez lui, et qu'on attend encore. Ce serait de la charité...

Je me fis indiquer la porte et je montai.

(La suite à un prochain numéro.)

griefs anciens on ajoute des griefs nouveaux ; à toutes ses doléances on répond par des provocations nouvelles. Puisque l'on est en si bon chemin, puisque M. Guizot et M. Soult ont été si magnifiquement récompensés, ne pourrait-on pas faire aussi quelque chose pour M. Duclat ? Aussi longtemps que ce ministre, qui a vendu des privilèges de théâtre pour le compte de ses amis, et qui a montré un si grand empressément à innocenter les fripons qui ont exploité le plus largement possible le crédit dont ils jouissaient auprès de lui, n'aura pas reçu le prix de sa conduite, nous dirons au système qu'il lui reste un dernier défi à jeter au pays. Mais ne précipitons pas les événements ; peut-être le pays n'a-t-il plus à attendre longtemps.

— Un magnifique banquet réformiste a eu lieu lundi dernier à Orléans. 500 personnes y ont assisté, et on y aurait compté plus de mille convives si les proportions de la salle n'eussent forcé à clore les listes de souscription aussitôt que le chiffre de cinq cents souscripteurs avait été atteint.

Le banquet a été présidé par M. Abbattucci, député et président de chambre à la cour royale d'Orléans. On y remarquait des magistrats de la cour royale, du tribunal de première instance, du tribunal de commerce, dix-neuf conseillers municipaux d'Orléans, plusieurs maires et conseillers municipaux de communes voisines, l'un des adjoints au maire d'Orléans, des avocats, des avoués, des négociants, des propriétaires, etc., etc.

MM. Marie, Crémieux, Roger (du Loiret), quelques journalistes invités à cette fête patriotique, y ont été conduits par une députation de commissaires qui étaient allés les chercher dans les bureaux du *Journal du Loiret*.

Le banquet, commencé à cinq heures du soir, s'est terminé vers dix heures, sans que l'ordre y ait été un seul instant troublé. Il n'y a pas été porté de toast au roi ; mais des discours très remarquables, et qui ont été salués par les applaudissements de l'assemblée tout entière, ont été prononcés par M. Abbattucci, Crémieux et Marie.

La manifestation réformiste d'Orléans, dont nous rendrons demain un compte plus détaillé, a été, à notre avis, la plus importante, la plus significative qui ait eu lieu jusqu'à ce jour, et le *Journal des Débats*, qui raille ce matin à propos du banquet de Meaux, aurait bien fait de conserver quelques unes de ses plaisanteries pour celui d'Orléans, à moins cependant que les excellentes vérités qu'on y a fait entendre ne décident enfin la feuille ministérielle à traiter sérieusement des choses qui méritent, comme on le verra, d'être prises très au sérieux.

Une quête au profit des indigents a produit un peu plus de cinq cents francs, et la pétition pour la réforme électorale et parlementaire a été signée par toutes les personnes qui avaient assisté au banquet.

— Un banquet réformiste s'organise à Blois. On compte déjà plus de deux cents souscripteurs.

— M. Richond des Brus, député fort ministériel et médecin des plus médiocres, était inscrit pour 500 fr. par mois sur la liste des rédacteurs de feu le *Messageur*, qui n'avait pas de rédaction. Il était dans le même cas que M. Dilhan, un député de l'Ariège, ami de M. Dugabé, et aussi honorable que ces deux dignes représentants. Le *Messageur* ayant été supprimé, il n'y avait plus, nous ne dirons pas de raison, mais de prétexte pour continuer à M. Richond sa *récompense nationale*. Le ministère vient de donner à M. Richond le poste de médecin-inspecteur des eaux de Nérès, sinécure devenue vacante par un décès. M. Richond va être, en conséquence, soumis à la réélection, et nous le verrons renvoyé, comme les autres fonctionnaires, au Palais-Bourbon, dont il est juste de dire qu'il ne fait pas le plus bel ornement.

— On nous assure que M. Rossi ayant dernièrement offert à Pie IX, de la part de M. Guizot, la médiation de la France, médiation pacifique bien entendue, entre lui et Metternich, l'assassin des catholiques galliciens et notre ami, le pape lui répondit en lui montrant la copie exacte d'une lettre par laquelle M. Guizot assurait à M. de Metternich que la France resterait neutre dans les affaires d'Italie.

On ne peut servir deux maîtres à la fois, et les gouvernements étrangers, nous l'avons déjà dit, commencent à connaître et à mépriser cette politique qui joue toujours deux parties en même temps. On poursuit quelquefois en France des journaux qu'on accuse de provoquer à la haine et au mépris du gouvernement. Malheureusement, c'est le système lui-même qui soulève cette haine et ce mépris à l'étranger, et franchement on ne peut exiger que nous respections au dedans ce que les gouvernements étrangers eux-mêmes ne respectent plus.

On lit dans le *Journal du Loiret* :

« Voici les noms des 49 conseillers municipaux qui ont assisté et adhéré au banquet réformiste d'Orléans :

» MM. Abbattucci, député, président de chambre à la cour royale ; Bénard, négociant, juge au tribunal de commerce ; Breton, conseiller à la cour royale ; Champignau, avocat ; Danicourt, rédacteur en chef du *Journal du Loiret* ; Fousset-Musson, négociant ; Grougnard, notaire ; Machard-Grammont, négociant ; Marchand, adjoint au maire, membre du conseil-général ; Martin, propriétaire ; Pagnerre, rédacteur-propriétaire du *Journal du Loiret* ; Paillet, juge au tribunal civil d'Orléans ; Pereira, avoué à la cour royale d'Orléans, membre du conseil d'arrondissement ; Proust-Michel, négociant ; Sauton-Paris, juge au tribunal de commerce ; Thion, docteur en médecine ; Tricot, négociant, juge au tribunal de commerce ; Vignat, négociant.

» M. Caillaux, propriétaire, absent d'Orléans, a envoyé son adhésion, en exprimant le regret de ne pouvoir assister au banquet.

» Dans la journée de lundi, une députation s'est rendue auprès de l'honorable M. Marie, député du 5^e arrondissement, pour le remercier d'avoir bien voulu s'associer à la manifestation réformiste d'Orléans et se joindre à ses deux honorables collègues, MM. Abbattucci et Roger, députés de notre département.

» L'honorable M. Crémieux, député d'Indre-et-Loire, est arrivé à Orléans lundi à cinq heures du soir, et a été obligé de repartir par le train de dix heures, immédiatement après le banquet. Nos concitoyens ont vivement regretté ce départ précipité, qui les a empêchés d'aller adresser leurs remerciements à M. Crémieux.

» Le produit de la quête faite au banquet réformiste, et qui s'est élevé à la somme de 505 francs, a été versé aujourd'hui par M. Abbattucci, président du banquet, entre les mains du receveur du bureau de bienfaisance, avec prière de faire une distribution spéciale et extraordinaire.

» Le compte-rendu du banquet réformiste sera tiré à part et publié en brochure. Un exemplaire de ce compte-rendu sera remis par les soins de MM. les commissaires à chacun des souscripteurs.

On lit dans l'*Émancipation* de Toulouse :

Voici ce que notre correspondant de Carcassonne nous écrit le lendemain de la réélection de M. Ressigac :

« Les menées électorales de l'administration ont triomphé : M. Ressigac vient d'être réélu député.

» Cette élection a affligé notre population. Elle l'a surtout profondément humiliée, parce que la victoire a échappé par des causes accidentelles dont il dépend de nous de prévenir le retour ; c'est ce que nous ferons à l'avenir.

» Le résultat électoral n'est nullement en harmonie avec les idées et les sentiments qui forment l'esprit public de notre cité. Il convient donc, pour prouver que nous ne sommes pas rivaux à tout jamais à la chaîne du pouvoir, de dire un mot des accidents auxquels M. Ressigac doit son élection.

» Depuis plusieurs années, il faut bien reconnaître cette faute, les listes électorales étaient faussées, tripotées, altérées par la préfecture, sans aucun contrôle. Ce n'est pas trop que de porter à 50 ou 40 les électeurs *inutiles* qui figurent sur les listes et les citoyens omis qui réunissent cependant toutes les conditions pour être électeurs. Nous pouvons annoncer à nos adversaires que le 30 septembre ne passera pas sans que de nombreuses réclamations, faites en temps utile, ne soient adressées à l'administration. Quand les listes seront purgées de tous les frelons, et qu'elles se seront accrues de tous les noms volontairement oubliés jusqu'à ce jour, nous verrons quels seront les plus forts.

» Une autre cause accidentelle de notre insuccès, c'est l'arrivée tardive de M. Sarrans parmi nous. Depuis cinq ans, il n'avait pas visité notre cité, et il y a quatre ou cinq jours nous désespérions de pouvoir opposer sa candidature à celle de M. Ressigac. Ainsi, ses amis n'ont pas eu le temps de neutraliser les démarches nombreuses et actives de nos ennemis politiques. La préfecture, au contraire, qui préparait cette élection depuis longtemps, avait convoqué le ban et l'arrière-ban de ses fidèles électeurs. Nous connaissons un des siens qui a fait plus de soixante lieues pour donner sa voix à M. Ressigac.

» Une autre circonstance qu'il faut relever, c'est que, sur 43 ou 50 électeurs qui n'ont pas voté, la presque totalité appartient à l'opposition. C'est encore le temps qui a manqué pour amener au combat toutes nos troupes.

» Aussi pouvons-nous déclarer que, quoique le chiffre de 120 voix données à M. Sarrans jeune ne soit pas un triomphe complet, il constitue, dans l'état actuel des choses, un résultat très satisfaisant. Il est, aux yeux de tous, le gage, la promesse d'une prochaine victoire.

» Mais ce qu'il y a de plus honteux et ce qu'on ne pourra jamais guérir, tant que la racine du mal plongera dans le cœur même du pouvoir, c'est que l'avortement d'une victoire électorale ; elle s'est manifestée par 56 désignations particulières qui accompagnaient autant de suffrages, comme celles-ci : *M. Ressigac, nommé procureur-général, bon et fidèle ; M. Ressigac, auquel je recommande la réforme pastorale* (postale, sans doute).

» Il est incontestable que ces indications ont été imposées à des électeurs chez qui on redoutait la libre expression de la conscience. On a donc enchaîné leur liberté et violé le secret de leur vote.

» Supposons maintenant qu'on eût laissé aller à M. Sarrans ces 56 bulletins flétris du stigmate du servilisme, de la corruption ou de l'intimidation, des lors la majorité se déplace, et M. Ressigac n'est plus le député de Carcassonne.

» Une protestation vient d'être signée par plusieurs électeurs. Elle demande l'annulation de cette élection, et signale les manœuvres de l'administration, sans lesquelles M. Ressigac n'eût certainement pas obtenu la majorité. Il est probable que la chambre se souviendra qu'en 1839 M. Ressigac ne dut son premier succès qu'à cette violation du secret et de la liberté des votes, et que ces désignations ne sont pas des accidents fortuits de l'urne électorale.

» Malgré l'échec que nous venons d'éprouver, nous conservons une entière confiance dans l'avenir. A la première occasion nous prendrons notre revanche, parce que nous aurons pris nos mesures de longue main. M. Sarrans jeune sera toujours notre candidat. Il représente trop fidèlement nos principes, il a excité des sympathies trop vives, trop générales, pour qu'il soit possible de trouver un autre candidat qui ait plus de chances de succès.

MORALITÉ. — Le pouvoir veille et nous dormons. Les préfets, les sous-préfets, les maires, les percepteurs, etc., sont constamment occupés à vérifier et remanier les listes électorales, tandis que l'opposition attend au dernier jour pour agir.

Si les comités voulaient s'organiser et se réunir une fois seulement tous les six mois !

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Turenne et Villars ne sont pas, comme le disait hier officiellement le *Moniteur*, les seuls à qui le titre de maréchal-général ait été décerné sous l'ancienne monarchie : le maréchal de Biron et le maréchal de Lesdiguières avaient obtenu cette distinction ; le maréchal comte d'Harcourt l'avait sollicitée vainement.

» Lorsqu'en 1660 le vicomte de Turenne, déjà maréchal de France depuis quatre ans, fut créé maréchal-général, le cardinal Mazarin lui fit entendre qu'en récompense de ses anciens services, il aurait pu être élevé à la dignité de connétable, si la religion calviniste, qu'il professait, n'y eût mis obstacle. Turenne ne voulut point acheter sa promotion au prix d'une abjuration, qu'il fit volontairement et sans conditions seize années après.

» Quant au maréchal de Villars, il avait représenté le connétable de France au sacre de Louis XV, en 1732. Le titre de connétable a été momentanément rétabli sous l'Empire en faveur de Louis Bonaparte, depuis roi de Hollande, dont les funérailles ont lieu aujourd'hui à Saint-Leu-Taverny. Le prince Berthier était vice-connétable. Le prince Berthier était vice-connétable. Le portrait de Louis Bonaparte a été omis dans la galerie des connétables, à Versailles.

Chronique.

Dans la dernière réunion générale des actionnaires des mines réunies de la Loire, tenue ces jours-ci à Lyon, l'assemblée a été fort orageuse. Deux directeurs ont été changés et remplacés par M. Delahante. Tous pouvoirs ont été retirés à M. Calley Saint-Paul.

— Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que les entrepreneurs du chemin aérien de la Tête-d'Or avaient conçu le projet d'établir une voie de communication analogue entre la Croix-Rousse et les Brotteaux, et qu'un fil de fer partant du fort Saint-Laurent, traversant le Rhône à une grande hauteur, et venant aboutir dans le voisinage du Jardin-d'Hiver, avait déjà été disposé, afin de connaître d'une manière précise la courbe que les câbles doivent décrire dans l'espace, et d'apprécier la force qu'il sera nécessaire d'appliquer aux véhicules destinés à faire le service.

Les expériences se font en ce moment. De petites poulies, auxquelles des poids plus ou moins considérables sont fixés, parcourent dans toute sa longueur le fil de fer dont nous venons de parler. On calcule la vitesse, la force, etc., enfin tous les éléments qu'il est nécessaire de connaître avant de mettre la main à l'œuvre et de s'engager dans une telle entreprise. Il paraît, d'après les épreuves qu'on a faites, que les résultats obtenus sont satisfaisants, et qu'on ne désespère point de donner à ce chemin d'un nouveau genre la solidité désirable, et de l'entourer de toutes les conditions de nature à rassurer les personnes qui voudront tenter le voyage. (Rhône.)

— L'adjudication du terrain de l'ancienne place de la Boucherie-des-Terreux, qui était annoncée pour le 27 courant, n'a pas eu de suite. Le minimum du prix fixé par l'administration municipale était de 500 fr. le mètre carré, c'est-à-dire de cent francs au-dessous de celui adopté à une précédente tentative d'adjudication. Malgré cet abaissement de minimum, il ne s'est présenté que deux soumissions, l'une à 400 fr., l'autre à 300 fr.

On a volé, dans l'église Notre-Dame de Cluny, un christ en ivoire estimé de 15 à 1,800 fr.

Le lundi 20 septembre, on a également volé un christ en ivoire dans l'église de Saint-Vincent de Mâcon.

Le samedi 25, on a brisé le tronc de l'église St-Pierre de la même ville, et on a enlevé les espèces qui s'y trouvaient.

Le prince Kakoskine, ministre plénipotentiaire de la cour de Russie, venant de Paris, accompagné de son interprète, a traversé le département de l'Ain, se rendant à Turin.

Le 1^{er} bataillon du 13^e régiment de ligne, qui se rend de Dijon à Grenoble par Romenay et Bourg, arrivera dans cette ville le 2 octobre et y séjournera le 3; il logera le 4 à Lagnieu, et continuera le 5 sa route par Morestel.

(*Courrier de l'Ain.*)

On signale un abus sur lequel il est utile d'appeler la vigilance des autorités municipales. Un crieur public, qui colportait à Trévoux, le 28, un récit des faits qui s'étaient passés à la Croix-Rousse, avait jugé à propos de substituer à leur sommaire un programme exagéré et mensonger, débité à haute voix dans les rues, racontant des atrocités imaginaires et les imputant à des ecclésiastiques. Or, les feuilles imprimées vendues par lui étaient naturellement en contradiction avec ses paroles; les faits n'y étaient mis ni sur le compte du clergé ni sur celui d'une communauté religieuse. Ce n'est pas seulement une tromperie pour le vulgaire des lecteurs; c'est un abus grave et dangereux que l'autorité doit prévenir ou réprimer partout où il peut se produire.

(*Idem.*)

Le 22 septembre, un homme a été trouvé pendu par une corde à une branche d'arbre, à 2 mètres 40 centimètres du sol, dans un bois appartenant à M. Sarsier, propriétaire à Saint-Just, commune de Tournon. La mort était récente; le cadavre, quoique froid, était dans un état de parfaite conservation. Cet individu, qu'aucun indice n'a pu faire connaître, portait le costume des habitants des hautes régions de l'arrondissement qui limitent la Haute-Loire; il paraissait âgé de 45 ans, taille de 1 mètre 55 centimètres, cheveux et sourcils blonds, front bas, nez gros, bouche moyenne, menton rond, visage rond taché de rousseurs; il était vêtu d'une veste à basques, d'un pantalon en gros drap vert, d'un gilet à raies rouges et carreaux bleus, d'une chemise en toile de ménage, d'un chapeau à larges bords en feutre noir, le tout sans marque; il avait les pieds nus.

M. le commissaire de police, s'étant transporté sur les lieux, a pris des renseignements desquels il est résulté que cet individu, trois jours avant son suicide, avait demandé à coucher sous le hangar du sieur Etienne Derbiat, chaufournier, parce que, disait-il, il n'avait pas d'argent pour aller à l'auberge. Le sieur Derbiat accéda à sa demande, et le lendemain il le vit se lever à huit heures du matin, aller voir travailler les ouvriers mineurs occupés dans une carrière près de son habitation, et partir quelques instants après par la route départementale n° 12, passant au-dessous du lieu où il a été trouvé pendu; il marchait la tête baissée et paraissait bossu.

Il est hors de doute que c'est la misère qui aura porté ce malheureux à se suicider.

(*Courrier de la Drôme.*)

Spectacles du 1^{er} octobre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — 1^o Guerre ouverte, comédie. — 2^o Les Diamants de la Couronne, opéra-comique.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — 1^o Boquillon à la recherche d'un père, vaudeville. — 2^o Séance de prestidigitation physique de M. Hermann (1^{re} et 2^e parties). — 3^o M^{me} de Cérigny, vaudeville. — 4^o Exercices de double vue et d'anti-magnétisme, par M. et M^{me} Hermann.

Mouvement de la population du Dépôt de Mendicité de la ville de Lyon pendant le mois de septembre 1847.

Effectif au 1 ^{er} septembre :	Hommes.....	161
	Femmes.....	444
		505
Admis pendant le mois :	Hommes.....	29
	Femmes.....	49
		78
Sortis pendant le mois :	Hommes.....	25
	Femmes.....	41
		66
Effectif au 1 ^{er} octobre :	Hommes.....	167
	Femmes.....	432
		599

BULLETIN DES SOIES.

Depuis la foire d'Aubenas, il s'est traité très peu d'affaires sur nos marchés de soies, et les avis que nous recevons des autres pays de production ne sont pas de nature à faire présumer une reprise prochaine des affaires.

A Joyeuse, mercredi, les ventes se sont opérées avec une légère baisse sur les prix.

Soies surfine 1^{er} choix, 25 f., 24 et 24 f. 25 c. le 1/2 kilogramme.

Soies 2^e choix, 15 fr. 80 c., 16, 17, 18, 19 et 19 fr. 40 c., suivant le mérite.

A Aubenas, samedi, les prix ont aussi fléchi, en voici la cote :

Soies surfines, 1^{er} choix, 22 fr. 40 c., 22 fr. 75 c., 25 fr. le demi-kilogramme.

Soies 2^e choix, 15 fr. 60 c., 16, 17, 18, 19 et 19 fr. 35 c. le demi-kilogramme.

A Nîmes, au 25 septembre, les 5/6 cocons filature de 1^{er} ordre valaient 60 à 60 fr. le kilogramme.

A Marseille, les nouvelles peu favorables de l'intérieur ont réagi sur les ventes de la semaine dernière. En voici le détail :

27 balles Mestoup et Brousse,	15 — 14 50 le kilog.
15 — Andrinople,	15 — — —
5 — Baruthine,	8 25 10 50 —
5 — Salonique,	15 — 16 50 —
2 — Espagne,	18 — — —
2 — Perse,	14 — — —

(*Courrier de la Drôme.*)

Nouvelles diverses.

L'une des deux dernières faillites annoncées par les journaux anglais est celle de la maison Cockerill et Co. Le passif indiqué est de 620,000 livres sterling (15 millions de francs). Sir Georges Larpeur, un des candidats de la Cité de Londres aux dernières élections, était un des membres les plus actifs de cette maison. M. Cockerill a été directeur de la Banque; mais il avait donné sa démission à l'époque où l'extension de ses affaires personnelles ne lui avait plus paru compatible avec les devoirs de ses fonctions.

Le vaisseau le *Valmy*, de 120 canons, a été lancé samedi à Brest, sous les yeux d'une foule immense, composée en grande partie d'étrangers. L'opération, dirigée avec calme et précision par les ingénieurs de la marine, a parfaitement réussi.

L'*Almanach royal* nous apprend : que c'est M. le duc de Trévise qui a remplacé M. de Praslin auprès de M^{me} la duchesse d'Orléans; 2^o que le 1^{er} régiment de dragons s'appelle *dragons d'Orléans*; le 4^{er} lanciers, *lanciers de Nemours*; le 6^e lanciers, *lanciers d'Orléans*, et le 1^{er} hussards, *hussards de Chartres*; 3^o que M. le comte de Paris a cinq aides-de-camp; 4^o que MM. Ballanche et Dupaty, morts depuis six mois, sont toujours membres de l'Académie française; 5^o que M. Dupin, procureur-général de la cour de cassation, et M. Laplagne-Barris, président de chambre à la même cour, appartiennent toujours à la domesticité du château, l'un comme chef du conseil des biens du roi, l'autre comme administrateur de la fortune immense du duc d'Aumale; 6^o que des 318 membres qui composent la chambre des pairs, 102 doivent leur nomination au cabinet du 29 octobre, etc., etc. Dans cet almanach, qui paraît au mois de septembre, parce que le ministère et la cour ont mis huit mois à corriger les épreuves, le nom de M. de Praslin figure encore parmi les membres de la chambre des pairs.

La tour de l'Horloge, ce vieux monument du vieux Paris, sur laquelle, en 1370, fut placée la première grosse horloge qu'il y ait eu dans la capitale, est depuis quelque temps entourée d'échafaudages. Toute la partie supérieure est en réparation. Les pierres qui composaient le couronnement ont été enlevées, ainsi que la toiture et le petit lanternon ouvert dans lequel était suspendue autrefois la cloche que l'on nommait *l'ocin du Palais*. Cette cloche fut fondue à l'époque de la Révolution. Le dernier étage de la tour, qui avait souffert beaucoup par suite de l'abandon dans lequel on l'avait laissé depuis plus de cinquante ans, va être entièrement reconstruit. On sait que déjà les fondations et tout le rez-de-chaussée de cette tour ont été repris en sous-œuvre et reconstruits il y a deux ans.

Un électeur censitaire de Douai, ex-chef de bataillon du génie, dont la retraite s'élève à près de 3,000 f., vient de recevoir la nomination de sa femme, déjà rentière aisée, à la place de débitante de tabacs à Bouchain, avec la faculté de faire gérer et de partager les bénéfices du débit, sans déplacement.

Ainsi les veuves des employés de l'administration des contributions indirectes morts avant d'avoir droit à une retraite, et les vieux employés peu rétribués des grades inférieurs qui, depuis plusieurs années, ne se lassent point de solliciter une pareille faveur, qui devrait leur être exclusivement réservée, à raison de leurs besoins, restent dans l'oubli, parce qu'ils n'ont pas la protection efficace d'un député satisfait.

Il n'est bruit depuis quelques jours, à Mostaganem, que des courses de chevaux qui vont y avoir lieu prochainement. Un hippodrome est tracé à cet effet sur le bord de la mer, et soir et matin déjà des cavaliers français et arabes y accourent en foule pour essayer leurs forces et se préparer à la lutte.

Orléansville, Oran et Mascara se proposent, dit-on, d'envoyer pour cette fête à Mostaganem l'élite de leurs chevaux et de leurs écuyers. L'honneur d'instituer ainsi un solennel encouragement pour l'élève des chevaux appartenait de droit à Mostaganem, qui sera la première ville d'Afrique qui ait songé à cette grande pensée, et qui complètera, pour ainsi dire, par là l'œuvre si utile déjà de son magnifique haras.

Nul ne sait, ou du moins nul ne dit encore le grand jour fixé pour cette solennité; mais nous aurons soin d'en informer ultérieurement nos lecteurs, et de leur rendre compte plus tard des émotions et des pompes de la lutte, en leur faisant connaître les noms des vainqueurs.

On lit dans la *Flotte* que le *Pélican*, construit à Indret dans le but d'expérimenter plusieurs systèmes d'hélices; avait commencé ses essais le mois dernier; mais il a fallu les interrompre par suite du bris de plusieurs pièces. Deux bielles ont d'abord rompu. Ce premier accident réparé, le second a été plus grave : l'hélice ayant heurté sur un des estambots du navire, a fait un plongeon dans la Loire. Les machines alors ont pris le galop; une autre bielle a abandonné le piston dans sa course, et celui-ci a défoncé le cylindre, enlevé le couvercle et endommagé l'entablement. On a enfin pu réparer tout cela; mais un tel désordre prouve que les machines d'Indret ne sont pas installées convenablement.

Les strophes suivantes, composées par M. Frédéric Soulié au milieu des tourments de l'agonie, ont été recitées au Père-Lachaise par M. Antony Béraud :

Louise, noble cœur, ange aux regards si doux,
Quand l'ange de la mort, presque vaincu par vous,
Oubliait de frapper sa victime expirante,
Pour le pauvre martyr, vous, l'image vivante
De tous célestes dons et de toutes vertus,
Que vous dire, âme d'or, ma sainte bienfaisante?
Vous m'avez tenu lieu, sœur, de ma sœur absente,
Mère, de ma mère qui n'est plus.

Je n'achèverai point mon pénible labeur!
Plus de récolte... Hélas! imprudent moissonneur,
Hâtant tous les travaux faits à ma forte taille,
Je jetais au grenier le froment et la paille;
De mon rude labeur nourrissant ma maison,
Sans m'informer comment s'écoulait la moisson!
Viens près de moi, Béraud... et vous, Massé, Collin!
Près de moi, près de moi... car voici bientôt l'heure,
Voici qu'on me revêt de ma robe de lin
Pour entrer dignement dans....

« Et sa voix s'arrêta, ajouta M. Béraud, et ses yeux, vitrés par le froid de la mort, s'éteignirent lentement; deux grosses larmes coulèrent, et les nôtres commencèrent aussi de couler pour ne plus s'arrêter jamais. »

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

On lit dans le *Nouvelliste Vaudois* :

« Le conseil d'état du canton de Vaud, par deux arrêtés, a ordonné la formation et l'organisation de compagnies de recrues et de volontaires, et a mis de piquet nos milices, en fixant une inspection de tout le militaire vaudois au dimanche 3 octobre.

« Ces mesures sont acceptées par notre population presque avec enthousiasme, et cela se comprend, car depuis long-temps elle était impatiente. L'on se demandait partout : Mais le gouvernement ne fait-il rien ? Veut-il donc demeurer inactif ? N'y a-t-il pas de mesures à prendre, pas de préparatifs à faire ? Nous savions de bonne source qu'il ne laissait rien en retard, mais qu'il s'occupait activement d'organisation militaire en vue des besoins à venir. Toutefois, nous désirions, ainsi que d'autres, une manifestation ostensible qui servit comme de satisfaction à l'ardeur impatiente du pays, et c'est ce que nous demandions en particulier dans notre dernier numéro.

« La manière dont ces deux arrêtés sont salués dans le pays, et surtout celle dont il leur sera répondu dimanche prochain, nous en avons la conviction, est le meilleur argument à opposer à ces conservateurs qui prétendent qu'il n'y a dans le peuple vaudois que répugnance, regrets, apathie et indifférence. Ah ! ils le connaissent bien mal, s'ils prétendent que ce sont là les sentiments que font naître en lui l'alliance subversive des sept cantons, les efforts du jésuitisme pour asservir la Suisse et l'accord anti-national de nos ultramontains et de nos réactionnaires avec l'étranger. Le but de nos conservateurs est effectivement de répandre l'indifférence dans les populations et de je-

ter le découragement dans les milices ; on le sait dès long-temps, et leurs efforts sont sans succès.

« Quant aux états du Sonderbund, ils pourront voir que nous prenons au sérieux leur ligue anti-fédérale, et que nous sommes bien fermement résolus à donner force aux prescriptions du pacte et à faire respecter les arrêtés de la diète. Ils sauront que le langage de nos députés à la diète n'était pas de la jactance, et, s'il en est temps encore, ils renonceront à la pensée de soutenir une lutte inégale et désespérée dans laquelle ils auront contre eux le droit et la force.

« Les deux arrêtés du conseil d'état du canton de Vaud du 25 septembre vont de pair avec les résolutions du grand-conseil de Zurich, et comme celles-ci n'ont pas été sans influence chez nous, nous aimons à croire que nos arrêtés trouveront de l'écho dans la Suisse orientale. Ils apprendront aux cantons dont la Suisse attend avec impatience, mais aussi avec confiance, le complément de leurs instructions, que l'on peut bien réellement compter sur nous, comme on l'a dit, que nous sommes plus décidés que jamais à mettre une fin à la rébellion contre l'autorité de la confédération, et qu'il ne nous est désormais plus possible de reculer. »

— M. de Bois-le-Comte s'est derechef mis à parcourir la Suisse, comme si les brillants succès de son premier voyage ne lui suffisaient pas et qu'il eût encore soif de nouveaux lauriers du même genre. Il s'est d'abord rendu dans le Jura bernois (Delémont, Bellélay, etc.), et de là il a dirigé ses pas vers Neuchâtel, peut-être pour convenir des meilleurs moyens de faire passer des munitions au canton de Fribourg, ce qui malheureusement peut se faire impunément à travers le lac. De Neuchâtel M. de Bois-le-Comte est allé à Lucerne, où il avait rendez-vous avec les ministres de Prusse et de Russie et avec le ministre que l'Angleterre envoie à Rome (lord Minto). Serait-ce peut-être fortuitement que ces quatre messieurs se sont rencontrés là ? Cela n'est pas probable. Trament-ils alors quelque nouvelle machination contre la Suisse libérale ? C'est ce que l'avenir nous apprendra. En tout cas, fiez-vous à l'Angleterre !

De Lucerne M. de Bois-le-Comte est allé à Schwytz et à Einsiedlen. Dans ce dernier lieu, où il était le 24, il a visité l'abbé ; mais on ne connaît pas le résultat de leur entretien. Le 25, il était à Zurich.

(*Nouvelliste Vaudois.*)

— Il règne une activité inaccoutumée dans la diplomatie du Sonderbund ; ce sont à chaque instant des conférences à Lucerne, à Brunnen, à Seelisberg et ailleurs, conférences qui ont lieu quelquefois pendant la nuit et se terminent au point du jour. Rien n'en transpire ; on voit seulement qu'on se prépare à la guerre.

Les jésuites, de leur côté, se préparent à tout événement ; ils sont pourvus de déguisements de toute espèce, de paletots, de larges pantalons, de gants glacés, de perruques et de fausses moustaches. S'ils sont obligés de déguerpir, ils disparaîtront sans qu'on sache ni par où ni comment.

— Le 22 courant, on a ouvert à Lucerne une école d'instruction pour l'état-major du Sonderbund, école à laquelle Schwytz a envoyé plusieurs jeunes officiers des différents districts du canton.

— On dit que l'association populaire de Schwytz a promis deux francs à tout citoyen qui, ayant assisté à la landsgemeinde cantonale qui a dû être tenue dimanche passé, aura voté dans le sens de l'association.

ESPAGNE.

On écrit de Madrid :

« La question de la dissolution des cortès n'a pas encore été traitée officiellement dans le conseil des ministres, mais on assure que M. Salamanca penche pour la dissolution.

« On parle toujours de crise ministérielle ; les ministres sortants seraient MM. Salamanca et Escosura ; mais ces rumeurs ne présentent aucun caractère positif. »

— On écrit de Malaga, le 18, à la *Esperanza*, que l'on assure que le général Espartero est arrivé à Gibraltar, et qu'il est probable que le 19 un bateau à vapeur le transportera dans cette première ville. Nous n'avons pas besoin de dire que cette nouvelle est fautive, et qu'Espartero est toujours en Angleterre.

AMÉRIQUE DU SUD.

Les dernières nouvelles de New-York annoncent que le président de l'état de Honduras et deux généraux guatémaltèques ont appelé aux armes les habitants des deux républiques, en les invitant à se porter au secours de la nationalité américaine menacée par les troupes des Etats-Unis. Si cette proclamation était suivie d'effet, elle pourrait donner une physionomie nouvelle à la guerre.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

Lord Howden, ayant échoué dans sa mission conciliatrice à Buenos-Ayres, est arrivé le 5 août à Rio-Janeiro, où il va remplir les fonctions d'ambassadeur britannique près la cour brésilienne. N'ayant pu, par suite de la résistance de Rosas, rétablir la paix entre les républiques de la Plata, le plénipotentiaire s'est contenté de conclure entre Oribe et l'Etat Oriental un armistice de six mois, à des conditions contre lesquelles ce dernier a protesté, et après avoir donné à l'escadre anglaise l'ordre de lever le blocus des côtes argentines, il a quitté ces parages, laissant les choses à peu près dans l'état où il les avait trouvées.

M. Walewski, plénipotentiaire français, n'a pas, à ce qu'il paraît, donné son assentiment à la conduite tenue par lord Howden, car nos forces ont continué à maintenir le blocus en vigueur, quoique d'une manière à peu près nominale, et par suite, dit-on, de quelques défauts de formalités dans les négociations ouvertes à cet égard avec le gouvernement argentin. La veille du jour fixé pour le départ du bâtiment qui a apporté ces nouvelles en Europe, un steamer arrivant à Pernambuco (23 août) a annoncé que M. Walewski avait aussi quitté les eaux de la Plata, et était arrivé sur le bateau à vapeur de guerre le *Cassini* à Rio-Janeiro, d'où il se préparait à partir sous deux ou trois jours pour Toulon.

VARIÉTÉS.

Un ouvrage spécial, intitulé : *Aérage des mines et travaux souterrains par la vapeur*, dû à la plume de M. F. Cherblanc, ingénieur civil des mines, vient d'être mis en vente chez M. Savy, libraire-éditeur, et livré au public, qui, nous n'en doutons pas, en appréciera toute la valeur.

Transformer un système pratique dont on conserve les avantages en faisant disparaître ce qu'il a de défectueux, voilà le premier but de l'auteur de l'*Aérage par la vapeur*, but auquel il est heureusement parvenu.

Jusqu'à ce jour, quand l'air manquait dans les travaux d'une mine, quand on était obligé de recourir aux moyens artificiels pour alimenter d'air une population souterraine, on avait recours aux procédés de ventilation, soit par pression, soit par aspiration, ou bien un poêle conduisait des gaz chauds dans une gaine placée latéralement sur la hauteur de ce puits, et y déterminait ainsi un courant ascendant, aspirateur de l'air intérieur.

D'une application aussi simple que la théorie elle-même, ce dernier moyen a cependant quelques inconvénients, et, pour les paralyser,

M. Cherblanc substitue au poêle ordinaire, dont on se sert pour réchauffer la gaine d'aérage des puits de mines, un appareil muni d'une chaudière productrice de vapeur, qui lance cette vapeur dans la gaine.

Sous le rapport du réchauffage, l'effet produit est le même que celui d'un poêle ordinaire, à quantité égale de charbon brûlé. De plus, la vapeur, avant de se condenser, diminue encore la densité de l'air de la gaine par son mélange mécanique. Non seulement le chauffage de l'air est le même, puisque toute la vapeur se condense et qu'elle rend le calorique absorbé, mais encore, à cause de la diminution préalable de la densité de l'air au moyen du mélange mécanique, l'effet utile est plus grand que celui du poêle ordinaire, à surface égale de chauffage.

Cet appareil offre encore d'autres avantages. L'humidité de la vapeur tend à faire gonfler les bois de la gaine, et par conséquent à boucher les fuites, tandis que le contraire a lieu en se servant d'un poêle. Tout danger d'incendie disparaît, tandis qu'un poêle laisse toujours facilement possible ce terrible accident.

Le second but de l'auteur a été de mettre le lecteur à même de se rendre parfaitement compte de tous les membres de l'importante question de l'aérage des mines; il a donné les règles et équations au moyen desquelles on pourra coordonner ces diverses conditions de manière à se placer dans les circonstances les plus favorables et à avoir les moyens de calculer ce qui jusqu'à présent était resté en partie indéterminé. Ainsi, le renouvellement d'air, les sections de gaine des caisses d'aérage, la température à donner aux parties échauffées, toutes les dimensions des appareils se trouvent calculés par l'auteur.

Une question se rattachant soit à l'aérage naturel, soit à l'aérage artificiel, a dû même être abordée mathématiquement: c'est la limite séparative de ces deux modes, le commencement d'un aérage naturel ou la fin de l'aérage artificiel, limite dont l'auteur, dans des conditions de température intérieure connue, a calculé l'apparition par

rapport à une température extérieure cherchée.

L'auteur termine en donnant une description détaillée des appareils qu'il propose, avec indication de leurs effets utiles.

Cette invention, sans doter l'industrie des mines d'une découverte nouvelle, change d'une manière heureuse les moyens d'action. La brochure de M. Cherblanc a le mérite d'éclairer la question théorique et d'en développer les éléments. Les hommes de l'art lui sauront gré d'avoir abordé cette question; nous applaudissons aux efforts de l'ingénieur instruit qui s'est inquiété de l'homme qui travaille, qui a cherché à diminuer les périls de l'ouvrier dans une profession déjà si dangereuse.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 1^{er} octobre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	1152 50	1153 75	1153	1158 75	1153	1158 75
prime d. 40.					1178	1176 25
Paris à Rouen.	907 50	908 75	907 50	910		
prime d. 40.					920	
Avignon à Marseille.	518 75	517 50	518 75	518 75		
prime d. 40.					527 50	
Orléans à Vierzon.	535 75		535 75			
prime d. 40.						
Chemin du Nord.	518 75		517 50	517 50		
prime d. 40.					522 50	521 25
Paris à Lyon.	577 50	575	575			
prime d. 40.						
Mines de la Loire.	497 50		500	501 25		
prim. de 40.			520	522 50		

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 46, à Lyon.

Bourse de Paris du 29 septembre 1847.

Avant l'ouverture, le 5 0/0 a été fait à 75 75 et 80, et il a ouvert au parquet à 75 85. Après être resté quelque temps à ce prix, le 5 0/0 est tombé d'abord très lentement, puis avec beaucoup de rapidité, jusqu'à 75 55, et il a fermé au parquet à 75 60. Dans la coulisse, il a été redemandé un moment à 75 62 1/2, mais il est resté offert à 75 60.

Affaires assez calmes au commencement de la bourse, et beaucoup plus animées lorsque la baisse s'est prononcée.

Aucune nouvelle. Les fonds anglais comme hier.

Trois pour cent	75 80	CHEMINS DE FER.	Saint-Germain	
Quatre pour cent	99 60		Versailles (rive droite)	200
Quatre et demi pour cent			Versailles (rive gauche)	
Cinq pour cent	114 90		Paris à Orléans	4165
Emprunt de 1844			Paris à Rouen	910
Trois pour cent belge			Rouen au Havre	340
Quatre 1/2 p. cent belge			Avignon à Marseille	
Cinq pour cent belge	100 3/8		Strasbourg à Bâle	138 75
Récépissés Rothschild			Orléans à Vierzon	540
Cinq pour cent romain	96 1/2		Orléans à Bordeaux	435
Trois pour cent espagnol	29		Chemin du Nord	518 75
Banque de France	5193		Paris à Strasbourg	587 50
Banque belge			Tours à Nantes	567 50
Caisse Lafitte	1143		Paris à Lyon	580
Comptoir Ganneron			Lyon à Avignon	455 75
Obligations de Paris	1280			

LYON.—Imprimerie de BOURSY FILS, rue Poulaille, 19.

Librairie Charavay frères, quai de l'Hôpital, 99, et galerie du Grand-Théâtre, 4,

MISE EN VENTE DE



MYSTÈRES DU SIÈCLE.

Poème en cinq parties, entremêlé d'une LANTERNE MAGIQUE SUR LA TERRE, et suivi d'un ÉPILOGUE DANS LE CIEL;

PAR ANDRÉ PEZZANI.

Un volume format Charpentier de 212 pages. — Prix : 2 fr. (2424)

En vente chez Ch. Savy, libraire-éditeur,

Place Louis-le-Grand, 14.

LES ACTES DU CONGRÈS DE VIGNERONS ET DE POMOLOGISTES. ANNÉE 1846.

Ce livre renferme les travaux du congrès lyonnais. Il intéresse aujourd'hui les propriétaires de vignobles et les hommes de science par la nature des faits qu'il contient.

Les questions les plus importantes de viticulture, vinification ou œnologie, de pomologie, y sont discutées par des hommes compétents.

Des mémoires originaux sur les sociétés vinicoles, sur la vigne, sur la fabrication du vin, sur la destruction de la pyrale, sur la vinification des vins mousseux, sur la constitution géologique des terrains où la vigne peut être cultivée, une appréciation de la valeur de nos principaux vins faite par une commission du congrès, et un travail sur la conservation des échafas, sont dus à MM. Lortet, Baumès, Sauzey, Paris, V. Thiollère, A. Pottou, Grogner, etc. — Un volume in-8°. — 1847. (7780)

MALADIES DES CHIENS. Poudre de VATRIN. PERFECTIONNÉE par l'auteur. Seul spécifique ordonné par MM. les vétérinaires de l'Ecole royale d'Alfort pour la prompte guérison de ces animaux. PRÉSERVATIF DES JEUNES CHIENS. — L'instruction suit le paquet. — Pharmacie, rue Croix-des-Petits-Champs, 44, à Paris. — Dépôt chez M. BOUCHU, pharmacien, place du Change, 1, à Lyon. (7439—8224)

Etude de M^e Neyret, avoué à Lyon, quai Humbert, 42.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

En deux lots et sans enchère générale,

En l'étude et par le ministère de M^e Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, 22.

DE DEUX MAISONS

Élevées sur le terrain des hospices, et situées à la Guillotière, l'une rue Madame, 56, et l'autre passage Imbert.

Adjudication le lundi 25 octobre 1847,

A 11 HEURES DU MATIN.

Premier lot : Maison située rue Madame, 56. Cette maison se compose de deux corps de bâtiments séparés par une cour; le premier est composé de cave, rez-de-chaussée et premier étage, et le second de rez-de-chaussée, premier étage et grenier; le tout est d'une superficie d'environ deux cent soixante-dix mètres vingt-huit centimètres carrés.

Mise à prix 800 f.

Revenu brut par année 4,500

Deuxième lot : Maison sise passage Imbert.

Cette maison se compose de cave, rez-de-chaussée et premier étage.

Le sol sur lequel elle est construite a une superficie d'environ quatre-vingt-dix mètres quarante-quatre centimètres carrés.

Mise à prix 400 f.

Revenu brut par année 400

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Neyret, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges, à M^e Tavernier, notaire, en l'étude duquel il est déposé. (5129)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, rue Gentil, 4.

VENTES JUDICIAIRES.

Le lundi quatre octobre 1847, à dix heures du matin, il sera procédé, à Lyon, lieu du Point-du-jour, chemin des Massues, aux Aqueducs, n° 35, à la vente aux enchères publiques et au comptant

d'objets mobiliers, tels que glaces, tables, lavabo, pianos, tapis, livres, tableaux, rideaux, chaises, canapé, lit, etc. (3241)

Même étude.

Le même jour, à dix heures du matin, il sera procédé, à la Guillotière, place du Pont, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets propres à l'exploitation du curage des fosses d'aisances, tels que pompes en cuivre rouge avec tous leurs agrès, balanciers, tuyaux en cuivre, boyaux en fil, carrioles à bras avec caisses mécaniques, leurs essieux en fer, tréteaux en bois, bennes, seaux en bois, clefs pour pompes, scies à main, lanternes, etc.

Le tout saisi au préjudice du sieur Gagnière, qui était entrepreneur de vidanges à la Guillotière, actuellement sans profession, domicile ni résidence connus. (3242)

Etudes de M^{es} Duclos, notaire, et BRINDEJONC, avoué en première instance à Rennes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, EN L'ÉTUDE DE M^e DUCLOS, NOTAIRE À RENNES,

LA BELLE TERRE

DE CARNAC,

sur le bord de la mer,

Entre Auray et Quiberon,

A vingt-huit kilomètres de Vannes et trente-deux de Lorient.

Elle consiste en maison de maître, vastes bâtiments d'exploitation, terres arables, prairies, salines considérables et marais salants, casernes pour la douane, salorges, parcs aux huîtres pouvant en contenir près de quatre millions, maison de garde-général, machines à vapeur, port assez vaste.

La contenance de cette magnifique propriété, centre d'exploitation agricole, industrielle et commerciale tout à la fois, est de 254 hectares.

Elle est exempte d'impôts pour dix ans encore. Son revenu peut s'élever à 40,000 f. au moins.

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 14.

NOUVELLE PUBLICATION.

LEÇONS DE BOTANIQUE ÉLÉMENTAIRE,

PAR H. J. A. RODET,

Professeur à l'Ecole royale vétérinaire de Toulouse, membre de la Société royale de Médecine de la même ville, etc.

Un volume in-8°. — Lyon, 1847. — Prix : 6 fr. (7943)

RENTES

VIAGÈRES.

DOTS

DES ENFANTS.

LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.

Capital de garantie : QUATRE MILLIONS, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du PHÉNIX contre l'incendie.

Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extraît d'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt :

A 50 ans	7 fr. 46 c. 0/0	A 70 ans	12 fr. » c. 0/0
55	8	75	13 31
60	9	80	14 89
65	10 68		

Agents généraux à Lyon : MM. BOURCIER, NICOD et JOURDAIN. — Bureaux :

Elle offre dans son exploitation tous les avantages possibles. La facilité des transports par mer, la proximité des grandes routes, rendent très-faciles l'exportation et la vente de ses produits.

Mise à prix 700,000 f.

Facilités et termes pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e DUCLOS, notaire, chargé de la vente; à M^e LEGARD DE LA DIRIAYS, avocat à la cour royale de Rennes, ou à M^e BRINDEJONC, avoué en première instance à Rennes. 7440—8225)

Etude de M^e Noël Troullier, huissier, quai Humbert, n° 5, à Lyon.

Lundi quatre octobre courant, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en tables, chaises, pendule, lit, fourneau de cuisine et divers autres objets servant à l'exploitation d'un fonds de pension bourgeoise. (3403)

AVIS. Un ancien voyageur d'une maison du midi pour les vins et spiritueux, domicilié à Lyon, désire trouver un associé, avec une petite mise de fonds, ou commanditaire-gérant de la maison.

S'adresser à B.D. J., bureau de la poste restante, à Lyon. (1089)

EAU DES INDES, merveilleuse pour le teint.

Cette eau blanchit la peau, en fait disparaître les taches, prévient les rides, calme l'échauffement du teint, le rend délicat et très-agréable, guérit les dartres furineuses, les meurtrissures, les gerçures et les boutons.

M^{me} DEVIGNE, persuadée du succès qu'elle soumet à la bienveillance de chacun, prie ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance de croire qu'ils ne seront point trompés en comptant sur l'efficacité de ce qu'elle a l'avantage de leur faire part. (1090)

Etude de M^e Vuy, notaire à Lyon, quai St-Antoine, n° 11.

A VENDRE,

LE CHATEAU DU PERRON

ET LE PARC Y ATTENANT.

De la superficie d'environ 18 hectares, situés sur la commune de Saint-Sauveur, à 5 kilomètres de Saint-Marcellin (Isère).

Cette propriété se compose d'un château, de cours, jardins, terrasses, bâtiments d'une vaste étendue, terres labourables bien plantées en mûriers, prairies, bois taillis et bois futaie, avenue de peupliers d'Italie, source d'un volume considérable, chute d'eau pouvant être employée à l'établissement d'une usine.

S'adresser, pour traiter, à M. Charbonnier fils, à Saint-Marcellin;

Et, pour les renseignements, à M^e Gustave Brun, notaire à Saint-Marcellin, et à M^e Vuy, notaire à Lyon, quai Saint-Antoine, n° 11. (6429)

AVIS. On demande à emprunter 25,000 fr. avec hypothèque à 5 0/0. Le prêteur aura la faculté de passer quatre mois de la belle saison, nourri et logé aux frais du demandeur. Le demandeur prendra cette somme en viager, si on le désire. S'adresser poste restante à L. A. M. (1088)

MESSAGERIES ROYALES, Place des Terreaux, 7.

Le public est informé que depuis le 1^{er} octobre les Messageries Royales ont établi un service d'omnibus pour voyageurs et bagages entre leur bureau de la place des Terreaux et la gare du chemin de fer de Saint-Etienne (Perrache).

Départ de la place des Terreaux, tous les jours, à onze heures et demie précises du matin, en correspondance avec le convoi de midi vingt-cinq minutes. (2423)